Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 058-215802141-20260918-A26_19-AR

POUGUES Les Eaux N7

N° A26 – 19

ARRÊTÉ délégation de fonction et de signature à Madame Mélanie BLOCH, quatrième adjoint au maire dans le domaine des ressources humaines

LE MAIRE DE LA VILLE DE POUGUES LES EAUX,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 26 – 04 en date du 21 mars 2026 portant création de cinq postes d'adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de Madame Mélanie BLOCH en qualité de quatrième Adjointe au Maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de la commune, il convient de donner délégation à Madame la quatrième Adjointe au Maire,

ARRETE

Article 1er : Sous la responsabilité du maire, Madame Mélanie BLOCH reçoit délégation de fonction du maire pour préparer et suivre les dossiers en matière de ressources humaines (politique de gestion des ressources humaines, gestion des ressources humaines et formation).

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Madame Mélanie BLOCH pour les courriers, convocations, documents afférents aux ressources humaines.

Sont exclus de la présente délégation les documents suivants :

- les arrêtés et contrats (à l'exception des contrats de prestations de formation),
- les courriers de recrutements et de renouvellement de contrat,
- les courriers de titularisation,
- les courriers de fin de contrat ou de non renouvellement de contrat
- les courriers relatifs aux démissions
- les courriers et actes relatifs aux procédures disciplinaires
- les courriers aux instances paritaires
- les comptes rendus d'entretien professionnel
- les dossiers et courriers afférents à la promotion interne
- les courriers afférents au régime indemnitaire
- les notes d'information au personnel.

Mairie de Pougues-les-Eaux
90 Parc Simone Veil
58320 Pougues-les-Eaux
03 86 90 96 00
mairie@ville-pouguesleseaux.fr

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 058-215802141-20260918-A26_19-AR

Sa signature devra être précédée de son nom, prénom, qualité et de la mention « par délégation du maire ».

Article 3 : Les présentes délégations prendront fin si le délégataire vient à cesser ses fonctions et en tout état de cause à l'expiration du mandat d'adjoint.

Article 5 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté prendra effet à compter de sa transmission au préfet de la Nièvre et de sa publication.

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée.

Une copie en sera adressée à Monsieur le Comptable Public du SGC de Nevers.

Fait et arrêté à Pougues-les-Eaux, le 18 septembre 2026

Le Maire,
Sylvie CANTREL

